



FSU-Snuipp 40

97, place de la Caserne Bosquet

40 000 MONT-DE-MARSAN

Tél. : 05 58 933 933

Mail : snu40@snuipp.fr



Congrès départemental

FSU-SNUipp 40



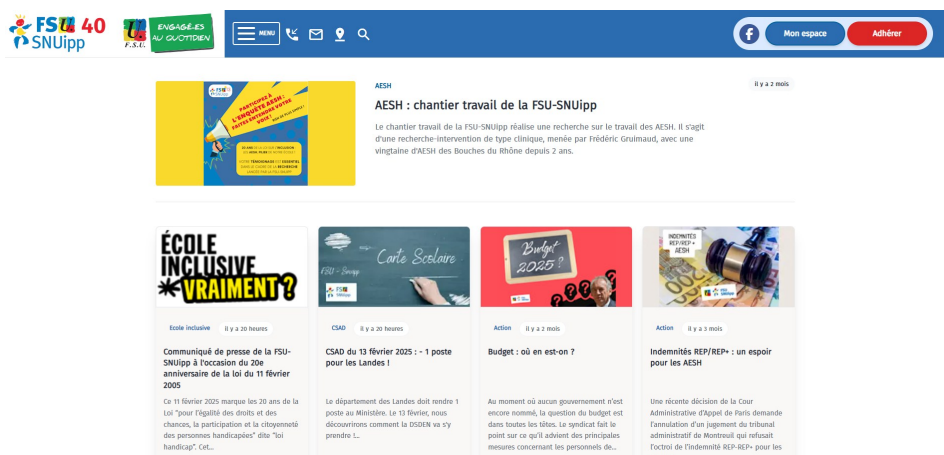
AVRIL 2025

**Mardi 15
&
Mercredi 16**

Salle Bosquet à Mont-de-Marsan
Maison des Communes
(derrière la médiathèque P. LABEYRIE)
175 Pl. de la Caserne Bosquet
Mont-de-Marsan

Retrouvez toutes les dernières informations sur notre site :

<https://40.snuipp.fr/>



Congrès départemental FSU-SNUipp 40

Le syndicat a besoin de votre soutien pour grandir et continuer d'exister, nous comptons sur votre engagement !

Congrès départemental
FSU-SNUipp 40

AVRIL 2025
Mardi 15
&
Mercredi 16

Salle Bosquet à Mont-de-Marsan
Maison des Communes
(derrière la médiathèque P. LABEYRIE)
175 Pl. de la Caserne Bosquet
Mont-de-Marsan

FSU
SNUipp 40

Chères syndiqué-es,

Le congrès départemental de la FSU-SNUipp des Landes approche : il aura lieu les **mardi 15 et mercredi 16 avril** à la **salle Bosquet, Maison des communes, 175 place de la caserne Bosquet à Mont-de-Marsan**

Ce congrès, qui se réunit tous les trois ans, constitue un moment clé pour réfléchir à l'organisation de l'école, améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement, mais aussi définir les grandes lignes de la transformation de l'école afin de lutter contre les inégalités. Nous aborderons également les conditions de travail. Ce sera aussi un moment pour questionner le syndicalisme actuel.

Lors de ce congrès, nous présenterons le rapport d'activité et le rapport financier de la section depuis le dernier congrès de 2022.

Ce temps de réflexion interne est essentiel pour dynamiser la FSU-SNUipp au niveau local. Il appartient aux syndiqué.e.s de jouer un rôle central dans les décisions prises. Le syndicat a besoin de vous pour se développer et perdurer, nous comptons sur votre engagement !

Vous pouvez, dès à présent, vous inscrire, compléter le formulaire en cliquant [ici](#) ou écrivez à snu40@snuipp.fr

Le congrès national aura lieu cette année, en juin, à Aix-les-Bains. Un peu d'explication :

Notre syndicat définit ses orientations avec ses syndiqué·e·s. Tou·tes les syndiqué·e·s de notre département sont donc invité·es à venir participer au congrès départemental. Une délégation de trois personnes, élue au congrès départemental, se rendra à Aix-les-Bains du 16 au 20 juin pour porter les mandats départementaux.

Les syndiqué·es vont recevoir par mail les textes préparatoires, à partir desquels nous allons réfléchir. Les textes de congrès sont répartis en quatre thèmes, qui couvrent toutes les questions liées à l'école et à son organisation, à notre métier et aux droits des personnels.

- Thème 1 : L'école
- Thème 2 : Le fonctionnement et l'organisation
- Thème 3 : Les personnels des écoles
- Thème 4 : syndicalisme

Au congrès départemental sont discutés les textes ; des amendements seront votés par les congressistes.

Les mandats départementaux seront portés par la délégation.

De plus, une partie des frais de déplacement (0.40 € /km) et de restauration sont pris en charge pour tous les personnels syndiqués à jour de leurs cotisations présents au congrès départemental.

Les autorisations d'absences sont à demander par écrit par voie hiérarchique, les délais de rigueur sont de 3 jours ouvrés ([Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié – article 13](#)). La convocation (à compléter) disponible via le formulaire doit accompagner la demande d'autorisation d'absence.

En espérant vous compter parmi nous,

L'équipe de la FSU-SNUipp des Landes



20 ANS DE LA LOI HANDICAP ET DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

ÉCOLE INCLUSIVE

*** VRAIMENT?**

FSU SNUipp

Loi "handicap" : déjà 20 ans, et pourtant...

Loi 2005 sur le handicap : 20 ans après, quelles priorités pour l'école ?

DROITS DES ENFANTS, DROITS HUMAINS | 12.02.25

Congrès départemental

FSU-SNUipp 40



AVRIL 2025

Mardi 15
&
Mercredi 16

Salle Bosquet à Mont-de-Marsan
Maison des Communes
(derrière la médiathèque P. LABEYRIE)
175 Pl. de la Caserne Bosquet
Mont-de-Marsan



Inscrivez-vous en complétant le formulaire à l'adresse

<https://forms.gle/7wnGGQ6H2HbjWVXV9>

ou écrivez à snu40@snuipp.fr

